



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Patrick Cohen découpe sa carte de presse pour soutenir Pascale Clarke

Beaucoup de journalistes ont été choqués. Mais ce geste, probablement guidé par l'émotion et la solidarité envers une grande journaliste (au moins par la longueur de sa carrière) met en avant les difficultés rencontrées par beaucoup d'autres journalistes. Explication de CFDT-Journalistes

Le non renouvellement de la carte de presse de la journaliste de France Inter Pascale Clark a pris une dimension démesurée cette semaine. (Avant de médiatiser son cas, Pascale Clark aurait pu faire appel de la décision de la CCIJP, commission qui attribue les cartes selon un processus démocratique. Son confrère Patrick Cohen aurait lui pu s'abstenir de découper sa carte en signe de solidarité. Un geste déplacé. La médiatisation de ce cas personnel a cependant le mérite de mettre en lumière des enjeux forts de notre profession, qui plus est à un mois et demi des élections qui renouvelleront les journalistes siégeant à la CCIJP. Une élection dont l'importance doit être mieux perçue.

Sur la Commission de la carte

Les journalistes installés, pour qui l'obtention de la carte de presse paraît une évidence (et semble parfois superflu), ne doivent pas oublier qu'il s'agit de l'outil de travail de bon nombre de leurs confrères pigistes : ils en ont besoin pour se

faire reconnaître en tant que professionnel aussi bien auprès de leurs interlocuteurs que de leurs employeurs. Cela mérite de s'y intéresser de plus près.

Quant au coup médiatique du duo Clark/Cohen, il vient rappeler que de plus en plus de journalistes, surtout précaires, sont payés sous des régimes problématiques/souvent inadaptés : droits d'auteur, autoentrepreneariat, régime assimilé à l'intermittence du spectacle (cas de Pascale Clarke). La raison : c'est moins cher pour les patrons. Le problème : ces nouveaux régimes fragilisent les protections juridiques et sociales dont bénéficient la profession de journalistes.

Non, la CCIJP (commission de la carte d'identité des journalistes professionnels) n'est pas arbitraire : les élus qui délibèrent se fondent sur la loi de mars 1935 et sur des règles qu'ils établissent par vote démocratique lorsque la loi est imprécise ou que les évolutions du métier obligent à trouver des axes de décision (ex : pour reconnaître les métiers de la télévision, les saluts des sites pure-palyer, etc).

C'est si peu arbitraire que lorsqu'il y a vote sur un dossier, les positions dépassent souvent les clivages entre représentants employeurs et salariés ou entre syndicats. Souvent ne veut pas dire toujours, en revanche. Et il arrive que la CFDT ne suive pas la majorité des membres élus ou désignés de la CCIJP (les « commissaires »).

Sur les journalistes « intermittents » de Radio-France

Ainsi, notamment, en décembre 2014. La CCIJP, en séance plénière, a pris la décision, à la majorité, de ne pas accorder de première carte aux journalistes que Radio-France rémunère sous un statut qui s'apparente aux intermittents pour le spectacle enregistré. C'est une décision démocratique.

Mais c'est une décision à laquelle la CFDT s'est précisément opposée. Pour deux raisons : par équité et parce qu'il ne faut pas se tromper de combat. Refuser désormais la carte aux nouveaux journalistes parce qu'ils sont rémunérés sous le régime des intermittents n'est pas équitable parce que les premières demandes bénéficient justement d'une tolérance pour ce qui concerne la forme de rémunération (droits d'auteur, honoraires de correspondants de presse, etc , sont pris en compte, avec l'avertissement qu'ils ne sont pas conformes et qu'il faut demander à l'employeur de respecter la loi. De surcroît, c'est injuste de refuser la carte à ceux qui entrent dans le métier avec cette rémunération, alors qu'on continue de la renouveler à ceux qui sont déjà dans la place (Le cas de Pascale Clarke a été assimilé à une nouvelle demande à la faveur de son changement d'émission en septembre 2014. Surtout, ce n'est pas le rôle de la CCIJP de faire pression sur les employeurs

en pénalisant les employés. C'est renverser les responsabilités, et c'est aussi vain qu'injuste.

Que les syndicalistes du SNJ en situation de monopole (5 sièges sur 8), avec le soutien du SNJ-CGT (2 sur 8), instrumentalisent certains salariés pour faire pression sur les directions, c'est proprement inadmissible.

Le 3ème syndicat représenté à la CCIJP (CFDT-Journalistes) (1 siège sur 8) plaide pour assouplir les critères qui ont trait au statut sans transiger sur les normes éthiques qui définissent le métier de journaliste.

Votez... pour changer les choses

Il reste que la CCIJP est un organe démocratique, dont la politique, même encadrée par la loi, peut évoluer au gré des résultats des élections.

Que ceux qui sont favorables à une plus grande ouverture de la CCIJP à l'avenir votent CFDT au printemps. Les candidats s'engagent à être aussi vigilants sur les critères journalistiques des demandes de cartes qu'ils sauront faire preuve de souplesse sur les critères sociaux ou statutaires, notamment pour les premières demandes et les périodes de difficultés temporaires.

Il ne s'agit évidemment pas de cautionner les dérives patronales et la dérégulation généralisée que la crise favorise ! Simplement, le lieu de ce combat-là n'est pas à la CCIJP. Il est dans les entreprises, et doit être mené par les syndicats. C'est-à-dire, par les salariés. Pour la CFDT, la seule manière de faire respecter le droit est de penser collectif, et d'être assez nombreux pour pouvoir peser aux tables de négociation ou auprès du législateur.

La carte de presse est un sésame pour travailler, elle est aussi un rempart pour sauvegarder des droits sociaux. Seuls les ignorants ou les nantis peuvent se permettre de la déchirer dans une impulsion de colère. Les autres savent son prix.

La carte de presse en France a 80 ans, souhaitons-lui encore longue vie, et votons, démocratiquement.

Le premier tour des élections aura lieu à partir du 24 avril par vote électronique et jusqu'au 12 mai. Je considère que voter est une marque de respect et de solidarité pour nos confrères.

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI (http://www.odi.media/)	Conférence nationale des métiers du journalisme (http://www.cnmj.fr/presentation/)
Ass° de préfiguration des conseils de presse (http://apcp.unblog.fr/)	Les Assises du journalisme (http://www.journalisme.com/)
International IFJ (http://www.ifj.org/)	Fédération européenne des journalistes (http://europeanjournalists.org/fr/)
Reporters Sans Frontières (https://rsf.org/fr)	Mentions légales site internet (/mentions- l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)
CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)
CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)
France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)
Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)
Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)
Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)
Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)